



MORNANT

2020 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république dispose : *« dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci dans les conditions fixées par le règlement intérieur... »*

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a introduit de nouvelles mesures précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Le ROB a vocation à éclairer le futur vote des élus par la définition des priorités qui seront retranscrites dans le budget primitif.

Depuis l'instauration de ces nouvelles dispositions, il doit permettre l'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ainsi le rapport devra comporter :

- 1.** Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2.** La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- 3.** Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- 4.** Des éléments relatifs au personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail dans la commune...



RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Le FMI a livré des prévisions mondiales pessimistes pour 2019 et 2020, alors que l'activité économique mondiale souffre de la guerre commerciale et des difficultés de plusieurs pays.

Le FMI relève que les prévisions de croissance sont à leur niveau le plus faible depuis 10 ans. Il prévoit ainsi une progression de 3% en 2019, (-0,2 point sur les estimations de juillet dernier). Pour 2020, les perspectives sont un peu meilleures, à 3,4% (-0,1 point).

Les deux principales économies de la planète vont subir les conséquences de la guerre commerciale initiée par les Etats-Unis, où la croissance sera de 2,4% en 2019, et de 2,1% en 2020. Un ralentissement sensible que subira également la Chine, avec un taux de croissance qui reste tout de même bien plus important : +5,8% cette année, +6,1% l'année prochaine.

En zone euro.

Pour ce qui concerne la zone euro, elle devra se contenter d'une croissance de 1,2% en 2019 (-0,1 point) et de 1,4% en 2020 (-0,2 point). L'Allemagne est en première ligne sur le front des tensions commerciales, le pays étant particulièrement exposé aux variations des échanges dans le monde : la progression du PIB allemand sera de 0,5% seulement cette année et de 1,2% l'année prochaine.

Le cas italien soulève de sérieuses craintes également, avec des estimations de croissance de 0% en 2019 et 0,5% en 2020.

La France fragile

Pour la France, il faudra s'attendre à 1,2% cette année, puis 1,3% l'an prochain. L'Hexagone ferait mieux que bien des voisins, en raison de la structure de son économie moins exportatrice.



Les économistes de l'institut statistique s'attendent à ce que le PIB progresse de 0,3 % au quatrième trimestre 2019, soutenu par de bonnes exportations et une consommation assez forte. Et ce sera presque la même histoire sur la première moitié de 2020, à ceci près que les exportations seront moins dynamiques, en relation avec le récent coup de mou du commerce international.

L'économie française en 2020

Après une croissance de 1,3 % en 2019, un peu meilleure que celle de la zone euro, l'Insee anticipe une progression du PIB de 0,2 % puis 0,3 % sur chacun des deux premiers trimestres de 2020 grâce à la bonne tenue de la demande intérieure. Le commerce extérieur recommence en revanche à peser sur la croissance française.

La France n'est pas épargnée par le ralentissement mondial mais elle tient tout de même le cap. Depuis début 2018, la croissance française a atteint en moyenne 0,3 % par trimestre et cela va continuer si l'on en croit les prévisions de l'Insee qui démentent le pessimisme de la Banque de France annonçant un tassement de l'activité l'an prochain.

La consommation soutiendra l'activité économique dans l'Hexagone.

Si les gains de pouvoir d'achat des ménages sont un peu moins soutenus qu'en 2019, les mesures post-« gilets jaunes » du gouvernement ayant bénéficié aux Français l'an passé, ils resteront notables (grâce notamment à la baisse d'impôt sur le revenu et à la fin de la suppression de la taxe d'habitation).

Autre élément significatif : le moral des Français a retrouvé son niveau du printemps 2017. Enfin, une grande partie des gains de pouvoir d'achat de 2019 a été épargnée. Les ménages ont donc de quoi lisser leur consommation dans le temps, d'autant que l'inflation reste très faible. Mi-2020, les prix devraient augmenter d'à peine 1 % sur un an. Même les grèves contre la réforme des retraites ne devraient pas faire dérailler la conjoncture .

L'autre moteur de l'économie française sera l'investissement des entreprises, toujours dynamique. Avec tout de même un point d'attention : « *Le climat des affaires se situe toujours en zone favorable mais la divergence entre l'industrie et les services s'accroît* », souligne Frédéric Tallet, économiste à l'Insee.

Les services profitent de la bonne tenue de la demande intérieure tandis que les industriels pâtissent du ralentissement mondial.

Revers de la médaille, cette demande intérieure nourrira les importations alors que les exportations devraient fléchir. Et le commerce extérieur amputera le PIB de 0,3 point sur les six premiers mois de l'année prochaine. Plus que jamais, les exportations restent le talon d'Achille de l'économie française.



REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES DU BLOC COMMUNAL

En juin dernier, la Cour des Comptes a produit son rapport annuel sur les finances des collectivités et des EPCI.

La Cour fait le constat de la bonne santé financière des différentes strates de collectivités locales et souligne particulièrement la situation du bloc communal qui a connu en 2018 une majoration de son niveau d'épargne (+7,3%) lui permettant ainsi d'accroître le niveau de ses investissements (+6,1%).

Les baisses réalisées par l'Etat sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux collectivités locales avaient eu pour effet un ralentissement de la croissance des dépenses de fonctionnement mais entraîné une forte baisse des dépenses d'investissement (-11 % de 2013 à 2017).

La stabilisation des dotations de l'Etat en 2018 et la consolidation de l'équilibre financier des collectivités ont permis une reprise des investissements avec comme conséquence directe le développement du tissu économique local.

Dans son rapport publié en juillet, l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL) partage le même constat.

Les collectivités voient leurs dépenses de fonctionnement stabilisées.

Leur niveau d'investissement progresse et leur épargne brute est en forte augmentation.

L'OFGL constate un important effort consenti sur les dépenses de fonctionnement en 2017 et qui s'est poursuivi en 2018 dans des proportions encore plus importantes (-1,3%).

La masse salariale des collectivités diminue en 2018 de 0,2% en raison de plusieurs facteurs :

- le décalage des mesures relatives au PPCR,
- le gel du point d'indice,
- la réinstauration du jour de carence,
- la fin du dispositif des contrats aidés,
- la stabilité des cotisations employeurs à la CNRACL.

Le flou absolu autour de la réforme de la fiscalité locale

Les dispositions de cette réforme doivent permettre la mise en œuvre de la suppression totale de la taxe d'habitation.

C'est en juin dernier qu'Edouard Philippe, 1er ministre, avait annoncé la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Il avait toutefois précisé que le calendrier devait être revu.

« Pour 80% des Français les plus modestes leur taxe sera intégralement supprimée en 2020. Pour les 20% restants, la suppression se déploiera sur 3 années ».

Toutefois, pour compenser cette perte de recettes pour le bloc communal, il serait prévu de transférer la part départementale de la taxe foncière sur le bâti aux communes qui récupéreront la quasi-intégralité » de cet impôt.

Des incertitudes demeurent toutefois sur le calcul des futurs impôts reversés aux communes entre celles qui seraient sous-compensées (10721) et celle qui seraient favorisées (24656). Les modalités d'application d'un coefficient correcteur restent encore indéfinies.

Une clarification rapide dans le cadre du projet de loi de finances 2020 devrait intervenir :

« afin que tous les élus de France avant de retourner devant les électeurs – notamment en ce qui concerne les municipales de 2020 – puissent connaître effectivement quelle est la compensation, le dégrèvement, le remplacement, le renouveau de la fiscalité locale tel que nous l'étudions depuis un certain temps » précisait Gérald DARMANIN.



La tenue des engagements du mandat 2014-2020

Les élus municipaux de la Commune ont élaboré les budgets successifs depuis 2014 en accord avec les principes suivants

- Aucune augmentation des taux d'imposition,
- Plan de maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale,
- Investissements pour conserver le patrimoine existant,
- Investissements dans les projets du plan de mandat,
- Mise en place de mutualisation de services.

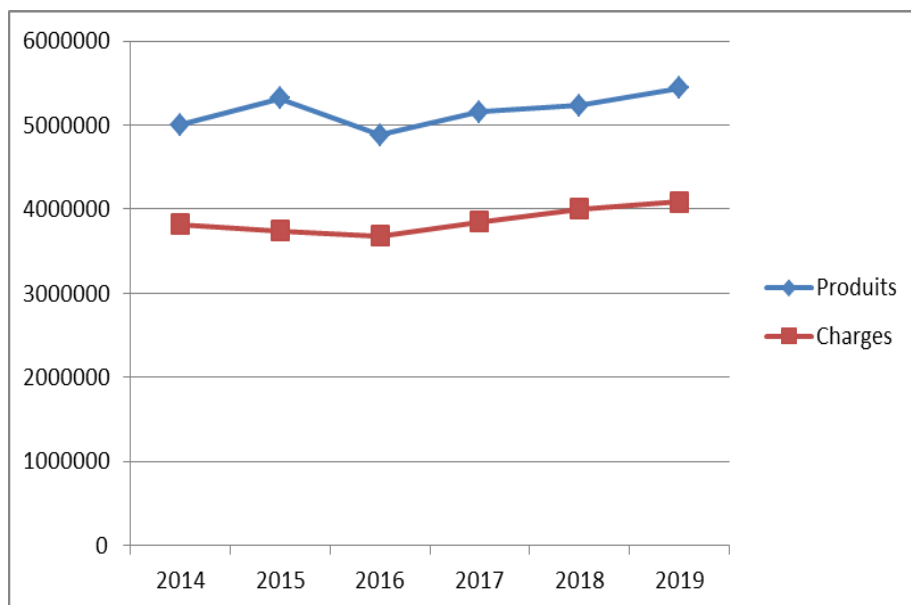
Si les 1ères années, les charges de fonctionnement ont été drastiquement contenues, de nouveaux services, l'augmentation de la population et le dynamisme des recettes ont contraint en 2019 à assouplir cette stratégie reposant sur une maîtrise de la dépense publique pour permettre un fonctionnement optimum des services communaux.

En effet, l'évolution des besoins de la commune a conduit à revoir les organisations suivantes :

- ✓ le Pôle affaires scolaires avec une nette augmentation des effectifs scolaires impactant le service périscolaire, la restauration scolaire, les fournitures scolaires...
- ✓ le Pôle service à la population avec l'instauration de plages horaires disponibles pour les cartes d'identité et passeports en augmentation, une présence accrue du service sécurité publique sur le terrain et une politique des solidarités en nette progression.
- ✓ Le Pôle vie associative en raison d'un dynamisme des associations de la commune pour l'organisation de leurs manifestations.

ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits réels	5 002 885,08	5 314 116,5	4 884 477,91	5 156 751,62	5 231 752,01	5 439 406,76
Charges réelles	3 823 142,00	3 743 595,25	3 680 795,49	3 851 732,84	4 006 924,94	4 086 059,91



Mornant n'a jamais subi l'effet de ciseau au cours des 6 ans de mandat.

Les charges

L'augmentation des charges à partir de 2017 correspond à la mise en place de nouveaux services plus adaptés aux besoins d'une population, plus nombreuse (+7% entre 2014 et 2020).

Elle a aussi assumé une politique en matière de ressources humaines dont les objectifs sont développés plus loin.

Pour autant sur la totalité du mandat, la commune n'a connu qu'une hausse de 6,87% du montant de ses charges sur 6 ans.

Les produits

La Commune a subi de plein fouet les baisses de dotation de l'Etat : elle a dû imaginer de nouveaux leviers pour accroître ses recettes tout en respectant son engagement de ne pas augmenter les niveaux de taxes directes.

Elle a heureusement bénéficié de recettes fiscales dynamiques.

Grâce à une politique de recherche de recettes supplémentaires, la commune, sur la totalité du mandat, a vu ses recettes augmenter de 8,73 % en 6 ans.

Les charges sont à mettre en parallèle du taux d'inflation, de l'augmentation de la population, du développement des services et de la baisse des dotations.

Subventions aux associations et Actions solidaires

La Commune, soucieuse de favoriser le développement des activités de ses associations, a souhaité les accompagner non seulement par le biais de versement de subventions annuelles (le montant alloué n'a pas connu de diminution tout au long du mandat), mais encore en attribuant des subventions dites exceptionnelles en prenant en considération des actions ou manifestations supplémentaires : ce soutien financier vient renforcer l'action communale en matière d'équipement et de mise à disposition de salles communales.

Enfin, et notamment par l'entremise de son CCAS auquel elle verse une subvention, la Commune accompagne des dispositifs de solidarité ainsi que des actions en faveur de la transition énergétique (opération façades et réhabilitation de logements, l'Energie des Mornantais, aide à l'acquisition de vélos électriques, installation de boîtiers bio-éthanol...)

Principaux postes en dépenses – Etude 2014 et 2019

	2014	2019	%age
Electricité	49 449,59	43 558,52	-12
Gaz	86 265,99	86 514,51	Stable
Alimentation	148 501,3	197 158,47	+33
Fournitures scolaires	17 670,62	23 262,85	+32
Maintenance	47 759,93	40 823,31	-14,5
Assurances multi risques	31 636,28	19 638,52	-38
Animations	30 740	41 518,71	+35
Frais de télécommunication	13 529,23	10 851,01	-20
Frais de nettoyage des locaux	31 541,46	35 095,52	+11

L'évolution démontre une autre forme de gestion basée sur la négociation des contrats de prestation (maintenance, assurances, frais de nettoyage des locaux...), l'augmentation des frais liés à l'alimentation avec une intégration importante du bio et des produits locaux dans la restauration scolaire. Les fournitures scolaires connaissent une hausse importante en 6 ans de 32 %. Et le poste « animations » est en évolution en raison du souhait de renforcer le sentiment d'appartenance à la commune (le fonds de dotation quant à lui intervenant de manière prégnante en culture).

Principaux postes en recettes – Etude 2014 et 2019

	2014	2019	%age
Ressources propres	3 440 403,15	4 002 450,43	+16,33
Dotations	1 448 338,21	1 333 904,41	-7,90

La Commune compense largement la baisse des dotations grâce à ses ressources propres correspondant :

- ✓ à la fiscalité dont le dynamisme est issu uniquement du calcul des bases et
- ✓ au produit des services avec une très légère augmentation de 7,49% en 6 ans.

Avec cette gestion responsable et maîtrisée de sa section de fonctionnement, la Commune a ainsi permis de consolider son niveau d'autofinancement.

Cette stratégie a eu pour conséquence le maintien des taux de fiscalité identiques sur la durée du mandat.

Epargne brute avant remboursement du capital

L'épargne brute équivaut à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'autofinancement est

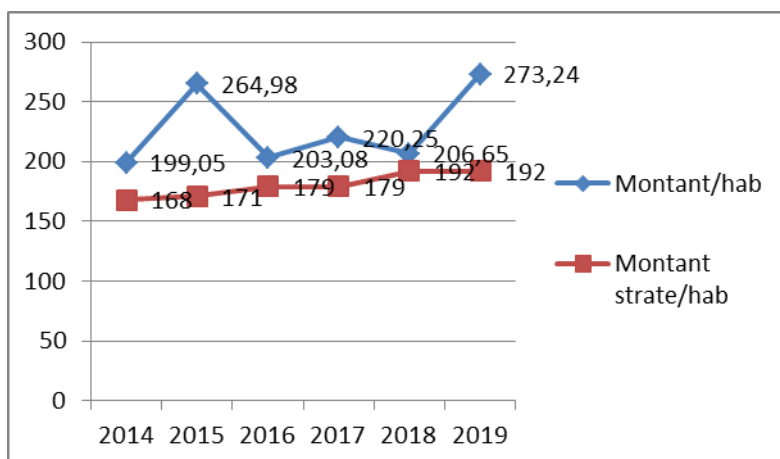
- Une composante essentielle de l'équilibre budgétaire ajoutée aux recettes propres d'investissement pour couvrir les remboursements du capital de la dette,
- Un levier fort pour une politique d'investissement ambitieuse.

Capacité d'autofinancement

Commune de Mornant

Versus

Moyenne des communes de strate identique



La Commune dispose d'une capacité d'autofinancement largement supérieure à la moyenne par strate par habitants. Sur le mandat, elle a pu dégager une moyenne de 229,8 € par habitant, alors que les autres communes dégageaient quant à elles seulement 117,8 € par habitant.

Les recettes fiscales directes Aucune augmentation des taux d'imposition depuis 2004

TAUX	2004-2019
Taxe d'habitation	18,11 %
Taxe foncière sur le bâti	20,34 %
Taxe foncière sur le non bâti	67,62 %

La Commune a voté en conseil municipal plusieurs abattements facultatifs

- abattement pour charges de familles (15% au lieu de 10% pour 1 ou 2 personnes à charge et 20% au lieu de 15% à partir de 3 personnes à charge)
- abattement spécial de 10% pour personnes handicapées ou invalides.

L'évolution de la dette au 1^{er} janvier

Année	Dette
2014	5 571 687,75
2015	4 519 297,31
2016	4 051 977,96
2017	3 989 364,74
2018	3 547 153,00
2019	3 598 330,05
2020	5 661 724,23

Le remboursement de capital

Année	Dette
2014	1 052 452,00
2015	466 663,95
2016	462 807,68
2017	442 113,51
2018	448 822,86
2019	436 606,19
2020	509 772,05

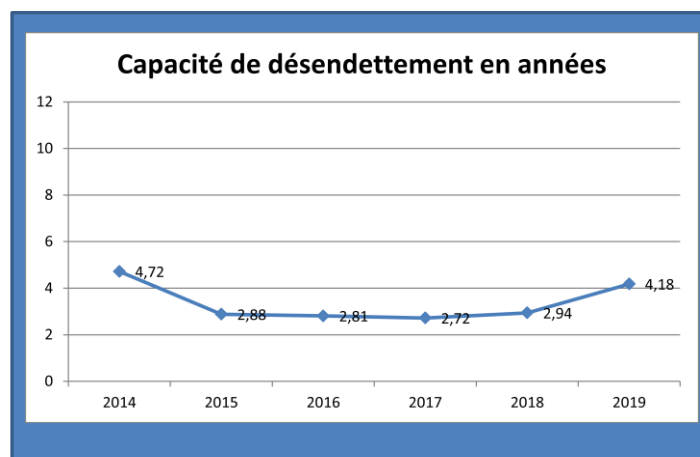
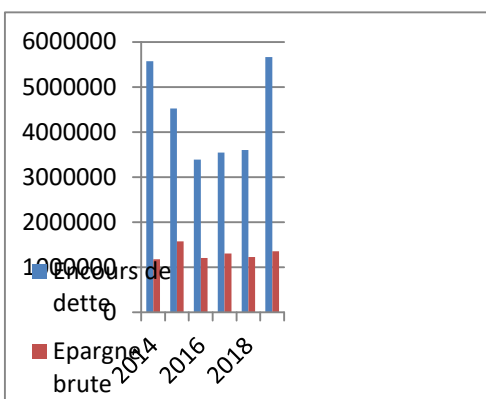
Après le niveau établi de la capacité d'autofinancement de la commune, c'est également la capacité de désendettement d'une collectivité qui permet de mesurer sa bonne santé financière.

Ce ratio d'analyse financière est le rapport entre l'épargne et la dette, la 1^{ère} finançant la seconde.

La capacité de désendettement se calcule à partir de l'encours de dette rapporté à l'épargne brute.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure réelle permettant de juger de la solvabilité financière des collectivités territoriales.

Capacité de désendettement



Le seuil d'alerte de la capacité de remboursement se situe selon les analystes financiers à 12 ans : passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

La Commune maintient donc sa capacité de désendettement et peut ainsi poursuivre une politique d'investissement sur des bases financières saines.

STRUCTURATION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2020, la Commune comptabilise **18 emprunts** répartis au sein de différents organismes bancaires pour un **montant global de 5 661 724,23 €**, entraînant une **échéance annuelle 2020 de 611 032,83 €**.

Années	Caisse d'Epargne	Crédit agricole Centre Est	Caisse Française financement	La Banque Postale	Banque Populaire	Total en €
2001	200 000	152 449,02				352 449,02
2004			300 000			300 000
2005	1 000 000					1 000 000
2006	600 000		800 000			1 400 000
2007			1 490 000			1 490 000
2012	500 000	500 000				1 000 000
2015				400 000		400 000
2017				500 000		500 000
2018		500 000				500 000
2019	500 000				1 500 000	2 000 000
Total en €	2 800 000	1 152 449,02	2 590 000	900 000	1 500 000	8 942 449,02

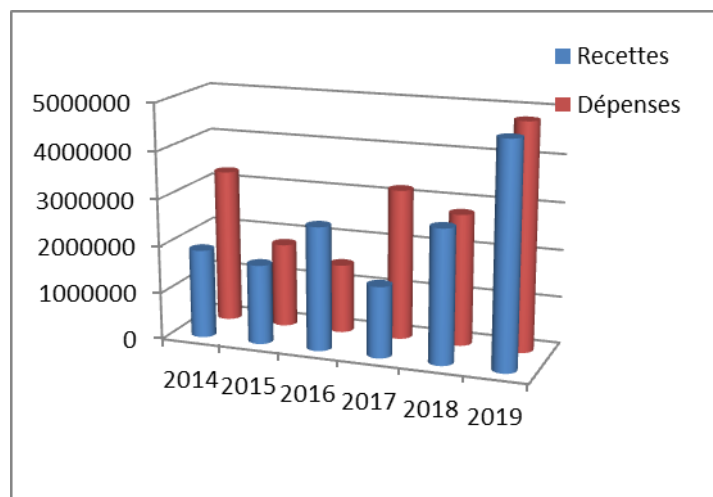
Ces emprunts se déclinent en 11 emprunts à taux fixe et 7 à taux variable : la Commune n'a donc aucun emprunt dit à risque.

L'endettement de la Commune au 01/01/2019 peut être évalué à 607 € par habitant, quand la moyenne des communes de strate identique se porte à 844 € par habitant.

Le dernier emprunt contracté fin 2019 pour 1 500 000 au taux particulièrement intéressant de 0,61% (fixé sur 20 ans) permet notamment d'anticiper le versement de subventions notifiées pour des investissements réalisés en 2019.

ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors écritures d'ordre	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	1 879 971	1 685 036,33	2 619 222,27	1 503 447,68	2 826 787,79	4 695 227,74
Dépenses	3 265 461,7	1 785 621,88	1 462 481,75	3 184 181	2 787 990,57	4 793 551,51



La Commune a dû finaliser les investissements du précédent mandat en 2014, d'où le niveau de dépenses important et en 2017 c'est principalement le projet Chambry-Boiron qui a été liquidé.

La Commune a su mettre en place une politique d'investissement innovante en conservant un niveau de recettes intéressant.

C'est grâce à son autofinancement qu'elle a pu se doter d'équipements importants pour son territoire et les besoins des administrés tout en conservant et en améliorant le cadre de vie.

Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une analyse financière en termes de coûts et de demandes de subvention auprès des institutionnels : Etat, Région, Département.

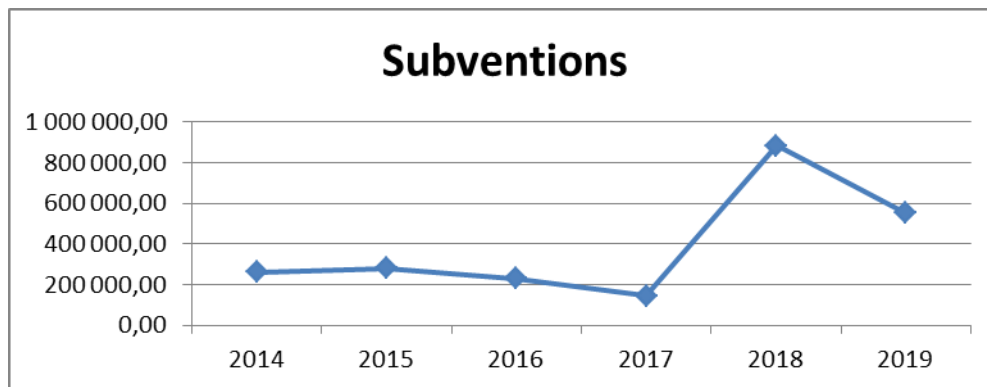
Les principaux investissements 2019

- ★ Aménagements paysagers de la Pavière
- ★ Aménagement de courts de tennis couverts
- ★ Aménagement de la Place, rénovation de la fontaine et achat de mobilier urbain
- ★ Création d'un terrain de foot en synthétique
- ★ Création d'un centre technique municipal
- ★ Installation d'un dispositif de vidéo protection
- ★ Le groupe scolaire a ainsi pu bénéficier de moyens modernes : tableaux interactifs, salle d'informatique, jeux...
- ★ Travaux voirie et réseaux
- ★ Maintien des outils de travail des services
- ★ Gros travaux d'entretien des bâtiments
- ★ Aménagements dans les écoles



Les subventions...

2014	2015	2016	2017	2018	2019
259 967,1	280 355,71	228 746,21	143 750	884 262	550 908



672 690 € de subventions sont attendues en 2020 sur des travaux réalisés en 2019

- *Solde subvention vidéo de la Région = 3 000.00 €*
- *Terrain synthétique de la Région = 216 000.00 €*
- *Mise aux normes de l'église DFIL = 16 000.00 €*
- *Acquisition et travaux MDR DETR = 140 000.00 €*
- *Aménagement place des arbres FSIL = 46 970.00 €*
- *Mise aux normes gymnase tannerie FSIL = 37 970.00 €*
- *CTM DETR (2018) = 118 750 €*
- *Courts couverts de Tennis = 70 000.00 €*
- *Terrain de foot en synthétique (Fédération) = 24 000€*

ÉVOLUTION DES CHARGES DU PERSONNEL

Equivalent ETP par catégorie

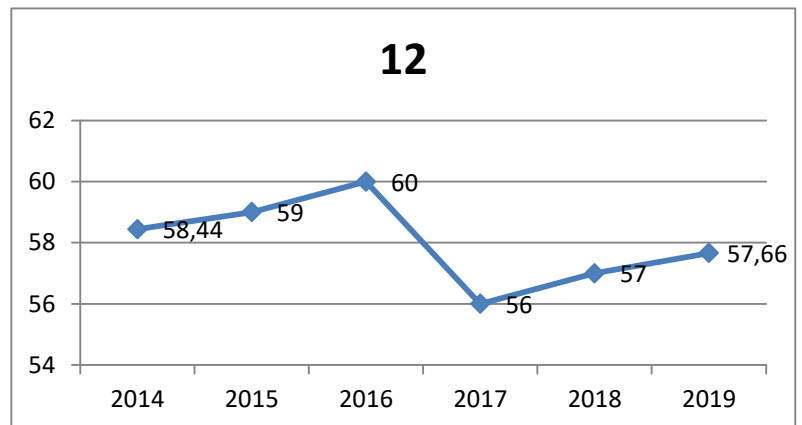
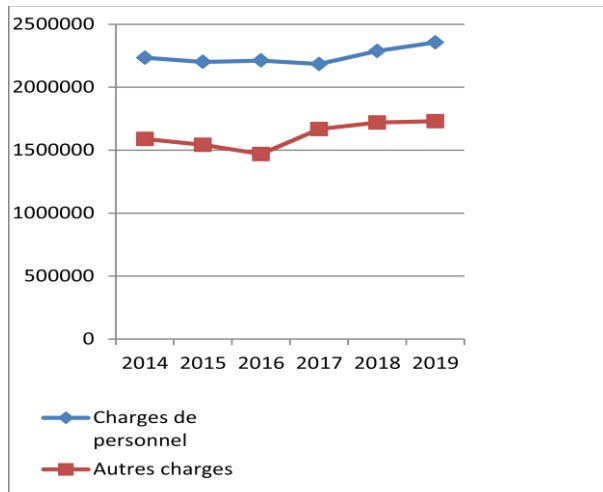
Postes permanents

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAT A	2	1	2	2	2	2
CAT B	6	5	4	3	3	4
CAT C	48	50	52	47	52	48
TOTAL	56	56	58	52	57	54

Dépenses de personnel

Titulaires CNRACL/IRCANTEC						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunération principale	931 212,7	858 860,66	907 721,94	920 378,88	974 754,15	1 041 397,59
Autres indemnités	103 190,87	154 950,39	173 626,9	178 314,33	208 925,69	234 234,82
NBI	9 168,00	8 960,00	14 000,00	13 599,00	10 225,00	12 206,00
Charges de personnel	779 773,2	717 489,46	714 170,69	710 122,8	731 946,25	727 568,51
Autres rémunérations	247 850,9	317 401,77	286 757,65	263 756,85	239 275,54	249 292,03
Contractuels – Postes permanents						
Rémunération principale	163 062,33	143 502,92	115 452,39	98 176,84	122 720,74	91 364,73

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chap.012	2 234 258	2 201 165	2 211 730	2 184 343	2 287 847	2 356 064
Autres dépenses	1 588 884	1 542 530	1 469 066	1 667 390	1 719 077	1 729 996
TOTAL	3 823 142	3 743 595	3 680 796	3 851 733	4 006 924	4 086 060



Part des charges du personnel/Fonct.

L'augmentation correspond principalement à des circonstances externes :

- Le respect des taux d'encadrement au sein du périscolaire,
- Le phénomène du GVT (glissement vieillesse technicité),
- La valorisation du point d'indice.

Pour autant, cette augmentation qui a évolué de 5,45% sur le mandat (6 ans) n'est que de 0,9% par an.

La Commune a poursuivi en matière de ressources humaines une gestion équilibrée avec plusieurs objectifs :

- Une maîtrise de la masse salariale
- Une professionnalisation du personnel communal
- La mise en place d'une démarche bien-être, reconnue par le Centre de gestion du Rhône

Et à des circonstances internes :

- La mise en place du régime indemnitaire (RIFSSEP),
- La mise en place du service commun espaces verts.

Gestion des ressources humaines

Cette politique qui se veut innovante vise à répondre à plusieurs attentes de la collectivité et des agents :

- Des formations en adéquation avec les missions exercées
- L'incitation à passer des concours pour obtenir des avancements
- Un niveau de rémunération destiné à fidéliser les agents
- Des titularisations pour éviter les postes précaires en périscolaire
- Une démarche bien-être contre les risques psycho sociaux

La Commune s'est lancée dans une démarche de rationalisation des effectifs depuis 2017 en travaillant sur la structuration des missions à exercer.

Pour autant cette réduction des effectifs s'accompagne d'un meilleur accompagnement des parcours professionnels : responsabilisation, formation, rémunération, concours et examens professionnels, démarche bien-être...

Les conséquences de cette stratégie RH se retrouvent sur plusieurs plans :

- Un taux d'absentéisme très faible,
- Une faible rotation des agents sur la commune,
- Une réelle envie d'évolution et donc de formation,
- Un investissement dans les projets de la commune.

La Commune lutte contre la précarité des postes en périscolaire principalement et a décidé de pérenniser des postes sur le rythme de 2 par an.

L'augmentation des charges de personnel correspond également aux différentes mesures prises par l'Etat qui ont fortement impacté ce poste budgétaire :

- La revalorisation du point d'indice pendant 2 années : 2016 et 2017,
- L'augmentation régulière et constante des différents taux de cotisations sociales,
- La mise en œuvre de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations décidée en 2016,
- L'application du RIFSEEP - régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

D'autre part, le mandat aura été également marqué par une volonté forte de mutualisation avec :

- La passation de marchés en collaboration avec des communes issues de la communauté de communes (illuminations notamment),
- La création d'un service commun des espaces verts en lien avec la communauté de communes (nécessitant la création d'un poste supplémentaire).



SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes

La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe pour 2019 a été notifié pour 2 967 265 €.

L'évaluation du produit 2020 n'est pas connue à ce jour. Toutefois, en fonction de la revalorisation des bases liée à l'indice des prix à la consommation harmonisé, et de l'augmentation de l'assiette des bases, le produit fiscal inscrit au budget sera de 3 050 000 €.

Au sujet de la taxe d'habitation, l'Etat dit qu'il compense à l'euro près le dégrèvement de la taxe d'habitation dont bénéficieront progressivement jusqu'en 2020 80% des foyers.

La fiscalité indirecte

Les principales recettes de fiscalité indirecte proviennent de :

- la Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 303 967 € réalisés en 2018, 277 588 € réalisés en 2019 et estimé pour 2020 à 270.000 €
- l'attribution de compensation versée par la COPAMO, fixée à 36 648 €, reste inchangée.

Les dotations de l'Etat

Si l'on considère l'évolution de l'ensemble des dotations

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	719 109,00	629 527,00	529 053,00	474 412,00	470 469,00	477 371,00
Dotation Solidarité Rurale	274 761,00	302 362,00	321 929,00	339 941,00	257 783,00	368 089,00
Dotation Nationale de Péréquation	148 555,00	159 678,00	195 598,84	145 941,00	233 973,00	142 559,00
Autres	14 855,00	138 076,84	25 220,11	19 252,08	0,00	2 536,19
total	1 157 280,00	1 229 643,84	1 071 800,95	979 546,08	962 225,00	990 555,19

On peut penser que l'augmentation de la population prise en compte dans le calcul des dotations sera encore favorable à Mornant. Toutefois, les sommes inscrites au budget 2020 seront, par prudence, laissées au niveau de 2019.

Les autres recettes réelles de fonctionnement

Les autres recettes réelles de fonctionnement ne représentent qu'une faible part des ressources de la collectivité. Elles sont composées principalement :

- des atténuations de charges : remboursement pour les arrêts maladie, maternité,
- des produits des services (restauration, périscolaires, locations, droits de place)
- des prestations versées par la CAF pour les activités périscolaires et extrascolaires.

En dépenses

Depuis le début du mandat, de nombreuses pistes d'économie ont été actionnées. Tout l'enjeu réside désormais à ne pas dégrader la qualité du service rendu, face à une augmentation des besoins et de la population.

Les charges de personnel augmenteront du fait du GVT et de la 3^{ème} année de mise en place du régime indemnitaire dit RIFSEEP.

Les crédits pour les subventions aux associations intégreront la subvention au Comité des fêtes.

Les intérêts d'emprunts seront chiffrés à 105 000 €

A signaler d'ores et déjà que les dépenses relatives aux opérations d'ordre augmenteront sur la ligne des amortissements : 421 600 € en 2020 pour 310 516 € en 2019.

Depuis 2017, Mornant abonde au Fonds de Péréquation des Intercommunalités et Communes (FPIC) alors qu'elle le percevait les années précédentes : 18 000 € pour 2017, de 27 923 € pour 2018 et 29 427 € pour 2019. Par mesure de prudence, 31 000 € seront inscrits au budget 2020.

Il est donc proposé de composer les dépenses de fonctionnement sur la base des dépenses réalisées en 2019 en tenant compte seulement des augmentations nécessaires sur certaines imputations.

POUR LA SECTION D' INVESTISSEMENT

En recettes

Les principales recettes d'investissement prévues pour 2020 sont :

- La part du résultat de fonctionnement reversé en investissement : pour 2020, il avoisinera les 1 000 000 €,
- Le FCTVA correspondant au reversement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2018 s'élève à près de 536 000 € (incluant notamment l'opération d'aménagement du gymnase de la Grange Dodieu).
- Les Taxes d'aménagement.
- Les amortissements estimés à 421 600 € pour 2020
- Des subventions notifiées pour 672 690 €

A noter qu'il n'est pas prévu de contracter d'emprunt en 2020.

Par contre un emprunt d'équilibre pourra être inscrit pour anticiper les subventions qui pourraient être obtenues en 2020.

En dépenses

2020 étant une année d'élection municipale, les dépenses engagées en 2019 mais non encore facturées, et principalement les « coups partis » seront inscrits au budget.

Les reports sur 2020 s'élèvent à 1 564 426,52 €

Le montant du remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 509 772, 05 €

Les « coups partis » à traiter sur les 2 prochaines années

- La réhabilitation du couvent des Sœurs Saint Charles
- L'extension du restaurant municipal
- L'acquisition du terrain pour la future salle des fêtes,
- La poursuite de l'amélioration des voiries et réseaux.

Couvent des Sœurs de Saint Charles

L'ancien couvent sera transformé au 1^{er} étage en une nouvelle bibliothèque plus fonctionnelle et correspondant davantage aux besoins de la commune. Le caractère remarquable du bâtiment sera conservé et respecté dans le cadre de cette réhabilitation.

L'étage supérieur sera quant à lui réservé à du tertiaire pour l'installation de nouvelles sociétés sur le territoire.

Montant environ : 2 500 000 €

L'extension du restaurant municipal

Les effectifs du groupe scolaire connaissent une expansion importante avec l'arrivée de nouvelles familles sur la commune.

La fréquentation du restaurant municipal est en forte augmentation : il convient de revoir la structure et le nombre de places pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Montant environ : 1 500 000 €

Voirie et Réseaux

La Commune poursuit ses travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux. Chaque année, un budget spécifique est consacré à ce type de travaux.

Une subvention de 600 000 € sera versée à la COPAMO en 2020 et 2021 pour la réhabilitation de l'avenue de Verdun (1^{ère} tranche)

Montant environ : 800 000 €

Opération façades et rénovation énergétique

La Commune a investi aux côtés de ses partenaires pour permettre aux Mornantais de rénover leur façade mais au-delà de pouvoir également réaliser des travaux en matière énergétique.

Montant environ : 150 000 €

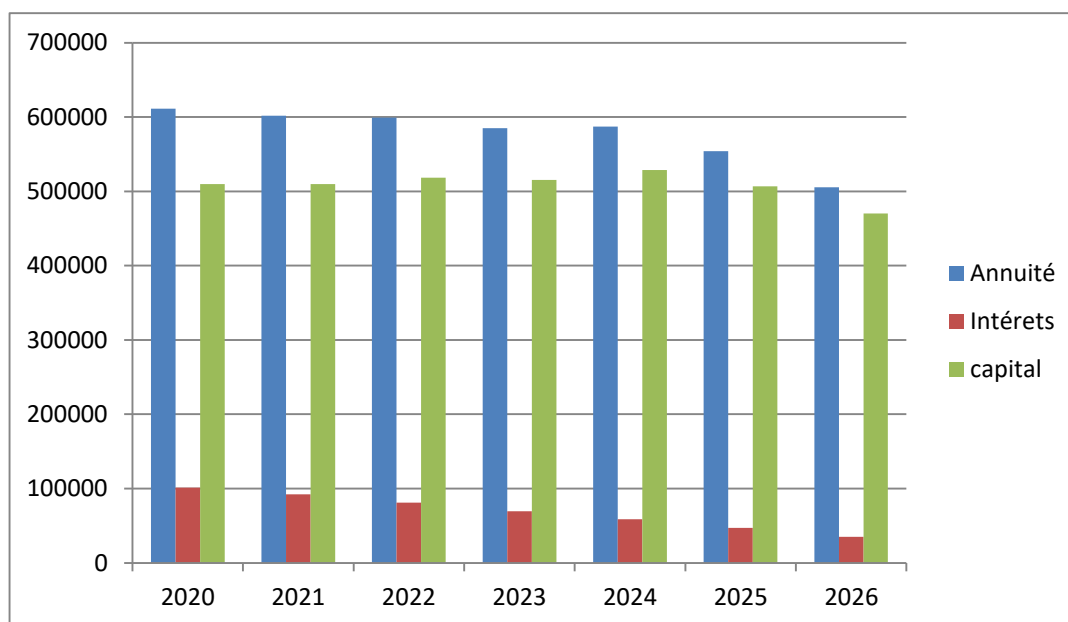
Auxquels seront ajoutés des dépenses d'investissement récurrentes (informatique, matériel, mobilier, gros travaux d'entretien de voirie/réseaux/bâtiments)

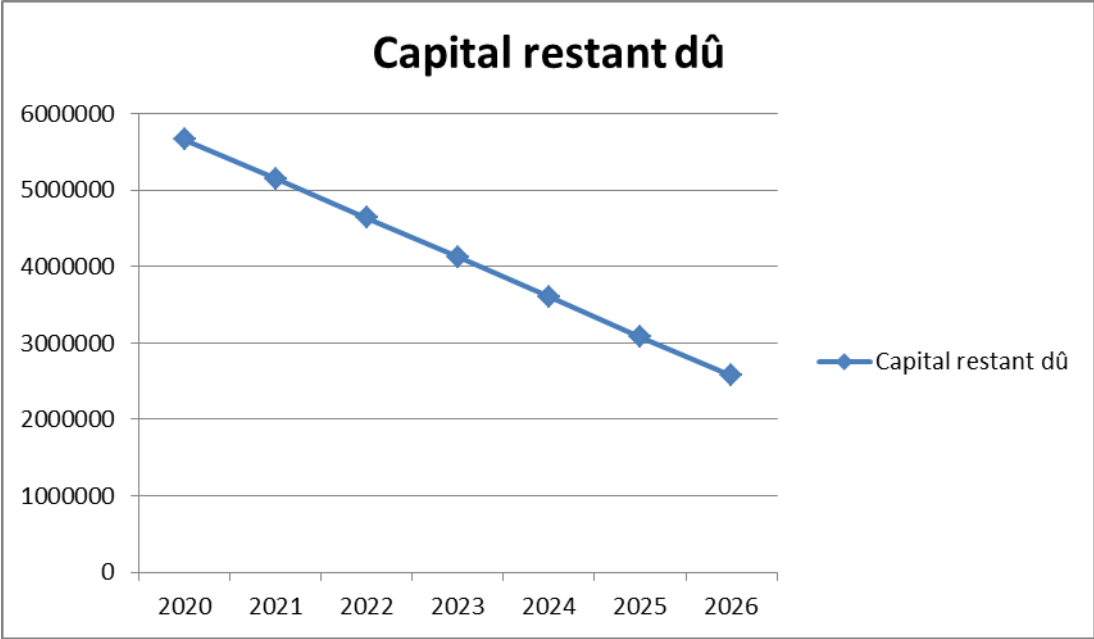
Endettement pluriannuel à compter de l'exercice 2020

ENDETTEMENT							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	611 032,8	601 920	599 339,4	585 148,4	587 219,9	553 930,6	505 627,9
Intérêts	101 260,8	92 190,4	81 104,6	69 604,8	58 595,7	47 104,6	35 280
Capital	509 772	509 729,6	518 234,8	515 543,7	528 624,2	506 825,9	470 347,8
Capital restant dû	5 661 724,2	5 151 952,2	4 642 222,6	4 123 987,8	3 608 444,1	3 079 820	2 572 994

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

L'addition de ces 2 montants calculés permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.





En résumé...

Le budget primitif 2020 est un budget de transition entre deux équipes municipales.

Il inclut les dépenses incontournables tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il inclut les recettes connues et prévisionnelles tant en fonctionnement qu'en investissement dans un esprit de sincérité

Il permettra à la prochaine équipe d'intervenir lors d'une décision modificative pour la modifier ou la compléter selon ses choix.